

Impôt sur le revenu—Loi

fiscal des dividendes prévu dans le cadre de cette mesure. Lorsqu'on examine ce gain en capital exempt d'impôt de \$500,000, combiné à l'impôt minimal, on se rend compte d'emblée que les investisseurs seront davantage enclins à acheter des titres américains que des titres canadiens.

Si le gouvernement tient à favoriser les investissements de capitaux en accordant une exemption de \$500,000 sur les gains en capital, qu'il s'assure au moins que les retombées de cette mesure profitent au Canada et aux Canadiens et qu'elle n'entraîne pas une sortie de capitaux à l'extérieur du pays. C'est surtout important maintenant alors que le dollar canadien subit des pressions énormes à cause du manque de confiance qu'inspire la gestion financière et économique de notre pays.

Je crois que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), un député du Nouveau parti démocratique, a présenté un amendement analogue à l'étape du comité, mais comme il était moins bien soigné que celui-ci, je n'ai pas voté en faveur de cet amendement. Le député proposait que cette mesure ne s'applique qu'aux investissements effectués au Canada. Je crois qu'il faut en élargir la portée. A mon avis, la conjoncture se prête mal à une exemption fiscale des investissements dans l'immobilier et dans le commerce des bijoux, des œuvres artistiques...

[Français]

... et des objets d'art ici même au Canada. Alors, ce qui est plus important, c'est que ces fonds soient investis dans des domaines clés pour stimuler l'économie, pour créer des emplois, et donc, monsieur le Président, c'est la raison d'être de la motion que j'ai proposée et qui se trouve devant nos collègues ici aujourd'hui.

[Traduction]

Avant de me rasseoir, monsieur le Président, j'en appelle à mes collègues de l'autre côté de la Chambre. Je sais qu'il y en a beaucoup parmi eux qui comprennent parfaitement ce que je dis. Je suis heureux de les voir si nombreux à la Chambre. Je vois mon ami le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann). Nous l'avons écouté hier. Il a fait un discours éloquent, mais manquant quelque peu d'informations. Toutefois, il comprend manifestement les implications de ce que nous proposons.

Nous consentons sans enthousiasme à appuyer cette disposition parce que le projet de loi a déjà été adopté en principe. En tant qu'opposition constructive, nous essayons de l'améliorer. J'insiste là-dessus, monsieur le Président. Le travail de l'opposition n'est pas simplement de s'opposer: c'est d'améliorer les choses. Cet amendement représente une nette amélioration, tout Canadien peut s'en convaincre. En fait, si l'on s'en tient aux commentaires de la presse, on constate que la majorité des Canadiens s'en sont bien rendu compte. Toutefois, ceux qui se considèrent liés par la discipline de parti à la politique du gouvernement ont malheureusement refusé jusqu'à présent de prendre position sur cette question tout à fait fondamentale. Ils en ont maintenant la possibilité puisque, comme je le dis...

[Français]

... ce que nous avons à faire ici, c'est juste, c'est logique, c'est dans l'intérêt des Canadiens, surtout dans l'intérêt de notre économie, et alors, franchement, monsieur le Président, il est difficile pour moi d'accepter que nos collègues ne voient pas la valeur de ce que nous proposons ici aujourd'hui.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Il me fait plaisir, monsieur le Président, de prendre la parole sur la motion du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston). Le député parlait de l'exemption de gains en capital de \$500,000 et, comme d'habitude, malheureusement, il y voyait un aspect négatif. Malheureusement, toutes les fois où le gouvernement arrive avec quelque chose de bien, quelque chose de rentable, quelque chose d'économiquement intéressant pour les Canadiens, il y a toujours un ou deux députés de l'opposition qui trouvent des poux. Ils trouvent des poux parce qu'ils en parlent et on dit: Ah, bien, c'est sûr que les Canadiens vont aller investir en Floride. Surtout ils vont aller investir encore plus depuis qu'il y a l'impôt minimum. Encore une fois, monsieur le Président, c'est tromper la Chambre, c'est tromper les Canadiens. On le sait, aux États-Unis, il y a également un impôt minimum.

Le but de l'exemption en gains en capital de \$500,000, c'est justement pour faire en sorte que nos Canadiens et nos Canadiennes puissent investir davantage, qu'ils aient une nouvelle optique au niveau de l'épargne. On a parlé et on continue à parler de nos PME, mais nos PME, c'est le nerf de la guerre. Nos PME, ce sont elles qui ont créé au pays le plus d'emplois en 1984. Il faut récompenser cet effort-là, et la manière de le récompenser, c'est autant durant la vie de nos propriétaires de PME que lorsqu'ils décident à un moment donné de prendre leur retraite, en leur permettant d'avoir une exemption sur les gains en capital, en leur permettant de pouvoir disposer dans leurs entreprises d'un coût un peu moindre, on permet aux jeunes de s'impliquer davantage dans l'entreprise, d'investir et de continuer à créer des emplois et de faire tourner la machine au pays. C'est cela le but de l'exemption du gain en capital.

Je n'entrerai pas dans les détails au niveau de l'agriculture où c'est primordial. Si le député de Saint-Henri-Westmount avait un seul commettant, au moins un qui était dans le domaine de l'agriculture, il comprendrait ce qu'on veut dire. Mais il est plus député de Westmount que de Saint-Henri, alors l'agriculture, je m'aperçois que ce n'est pas son domaine.

Monsieur le Président, dans la circonscription de Trois-Rivières, je rencontre les gens tous les dimanches. Les agriculteurs, j'en rencontre toutes les fins de semaine. Ils sont tous très heureux de nos mesures. Les gens de la PME sont tous très heureux de nos mesures. Et les gens qui ont déjà pris leur retraite et qui ont des biens au Canada sont heureux de pouvoir enfin dire: On a un meilleur «retour» sur notre investissement. Ils sont heureux de pouvoir en même temps faire bénéficier des jeunes qui commencent en affaires grâce justement à l'exemption sur les gains en capital. C'est l'aspect positif qu'il faut regarder.

J'entendais un député de l'opposition, il y a quelque temps, sur le débat au sujet du projet de loi C-84 venir nous dire qu'encore une fois c'était un projet de loi qui était complexe. C'est un reproche qu'on nous a fait il y a quelque temps. Là, la motion du député de Saint-Henri-Westmount a un seul but: rendre encore plus complexe la loi de l'impôt qui l'est déjà passablement. On travaille, monsieur le Président, de notre côté justement à modifier la loi sur l'impôt. Et là, on va venir nous mettre quelque chose qui va être dans la loi, qui pourrait peut-être s'appliquer par le biais de règlements et qui serait encore une mesure pour faire en sorte que le petit épargnant paie la note. Alors, c'est malheureux de voir que le député de